

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 069 DU 19 MAI 2026 PORTANT NOMINATION D'UN
HAUT CADRE AU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DES
LOGEMENTS SOCIAUX, DES TRANSPORTS ET DE L'EQUIPEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des
Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13
novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret
n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du
Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/027 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et
Fonctionnement du Ministère des Infrastructures, des Logements Sociaux, des
Transports et de l'Équipement ;

Sur proposition du Ministre des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports
et de l'Équipement ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Inspecteur Général du Ministère :

Monsieur Salvator NAKUMURYANGO.

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Équipement est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 19 mai 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-



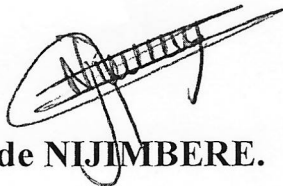
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DES INFRASTRUCTURES,
DES LOGEMENTS SOCIAUX, DES
TRANSPORTS ET DE L'EQUIPEMENT,



Ir. Egide NIJIMBERE.